



Paillade Mosson Coulée Verte

Association d'environnement agréée sur l'ensemble
des bassins versants du Lez et de la Mosson
arrêté préfectoral N° 93-1-0784 du 01/04/93

Réflexions associatives
sur une bonne gestion des
déchets

dans le cadre de la mission commune d'information
du Sénat sur le traitement des déchets
au niveau national
avril 2010

Le Mercure esc. 253, 164, avenue de Barcelone 34080 Montpellier
Tél. Fax 04 67 75 81 56 e-mail : apmcv@club-internet.fr

Une doctrine

Le traitement des ordures ménagères ne se conçoit pas sans l'**organisation d'une filière** qui part de la collecte et se préoccupe de la destination finale des déchets ultimes et résidus – produits.

Toutes les étapes de la gestion des déchets sont étroitement liées. Chacune détermine la suivante et doit être réfléchie afin qu'elle la serve. La vision globale est impérative.

La concertation

Pour une meilleure acceptation des modes de gestion des déchets, il est nécessaire d'appliquer la **charte pour des projets concertés de gestion des déchets**.

Cette charte permet de placer les acteurs dans une logique basée sur le partenariat avec les maîtres d'ouvrage et les administrations.

La charte permet de replacer le débat avec les citoyens au cœur de la décision publique lors de l'élaboration de projets structurants pouvant avoir un impact fort sur l'environnement.

Elaborée par des élus, des associations, des administrations et des exploitants privés sous l'égide du Conseil Général de l'Hérault et l'ADEME, la charte constitue un outil d'aide à l'acceptation des projets.

Les porteurs de projet doivent se convaincre que jouer la carte de la concertation constitue plus un gain qu'une perte de temps. En effet, le refus par les populations des projets finit par devenir très onéreux du fait de la multiplication des études complémentaires demandées, des actions judiciaires et du retard voire de la nécessité de reprendre à zéro une recherche de site.

Le lien avec les associations locales et les comités de quartier est essentiel pour permettre l'information des citoyens et faire remonter les difficultés rencontrées par eux.

Remarques : Montpellier agglo a rapidement abandonné le groupe de concertation qui lui permettait d'avoir un retour d'expérience.

La gestion dans l'urgence

La gestion dans l'urgence est à bannir.

Observations sur la gestion des déchets de l'agglomération montpelliéraine

Entre l'absence de gestion et la gestion dans l'urgence, un juste milieu aurait permis de s'affranchir de bien des difficultés à savoir :

- Utilisation d'un foncier communal qui s'est trouvé mal positionné, plutôt que de rechercher un foncier adéquat. La situation foncière de l'usine de traitement montpelliéraine entraîne divers problèmes ;
- Localisation en tissu urbain sensible aux nuisances dues aux dysfonctionnements ;
- Localisation en zone d'activité notamment des métiers de bouche sensibles à la présence des mouches ;
- Localisation sur un axe routier, la D 132, très fréquenté ce qui augmente le trafic sur cet axe, souvent sujet aux bouchons notamment aux heures de pointe, ne permettant pas un accès rapide aux services de secours en cas de problème.

Notons toutefois que Montpellier a souhaité positionner l'usine sur son territoire afin de prendre sa part de nuisances et ne pas la faire porter par les communes environnantes.

Une organisation adaptée à sa population et au climat

L'organisation de la collecte et du tri doit être adaptée au type de population et au climat.

Les pratiques des habitants sont différentes dans le Sud et dans le Nord, en milieu rural et en milieu urbain, en habitat horizontal et en habitat vertical. Il est important d'en tenir compte pour réussir la gestion de ses déchets. De même, il est primordial d'adapter la fréquence de collecte au climat local.

En adoptant une collecte en C1 des biodéchets, Montpellier n'a pas tenu compte des spécificités de sa population ni de son climat chaud qui faisait démarrer la fermentation chez l'habitant ou dans les rues.

Une collecte bien pensée

Nous avons envisagé que l'organisation de la collecte en amont pouvait être une des causes des problèmes. Nous avons constaté les dysfonctionnements suivants :

- Collecte en C1 des biodéchets qui implique un début de fermentation dans les bacs chez l'habitant et dans les bacs des jardins. Ces derniers sont assaillis par les fourmis et les mouches (parfois les guêpes et les chats). Les odeurs rémanentes dans les rues sont très gênantes. La population est découragée et nous avons constaté la sortie d'1 bac sur 5 ;
- Bacs chez l'habitant trop grands, impliquant une stagnation de longue durée dans sa cuisine, ce qui constitue un recul sur le plan sanitaire ;
- Biosacs fournis mal adaptés à ces bacs : nettement plus petits que le bac, ne permettant pas de rabattre le tour sur le bord du bac car munis de deux anses.

L'organisation de la collecte et du tri est à mettre en rapport avec la filière choisie

Nous avons recherché quel type de collecte avaient adopté des collectivités traitant spécifiquement des biodéchets et avec quels résultats :

- Barcelone pratique une collecte des biodéchets tous les 2 jours. La population ne stocke pas ses biodéchets chez elle, mais les apporte à des bacs urbains spécifiques disposés tous les 100 m. Elle ne se plaint pas à notre connaissance, de problèmes d'odeurs.
- Aspiran pratique la collecte en C1 avec succès. Il est demandé de mélanger si possible les biodéchets avec des journaux. Les personnes qui disposent leurs déchets animaux dans le bac de déchets ultimes ne sont pas verbalisées. Des efforts très importants de sensibilisation ont été réalisés en porte à porte.

Qu'en conclure ? Aspiran se situe en milieu rural et le mode de vie des ruraux est peut-être mieux adapté

que celui des urbains. La multiplication des collectes est sans doute onéreuse, mais serait susceptible d'encourager les citoyens à effectuer le tri et serait moins rebutante sur le plan des odeurs dans la rue et chez soi.

Une campagne de sensibilisation bien menée

Seule la campagne de sensibilisation au porte à porte fonctionne bien.

L'utilisation de pictogrammes aide au bon tri.

Organiser des réunions festives pour sensibiliser.

A Montpellier, nous n'avons pu constater qu'un seul passage en 15 ans d'un messenger du tri, mal formé.

Le passage des messagers du tri devrait être récurrent pour tenir compte de l'arrivée de nouveaux habitants et pour entretenir la sensibilisation.

La pose de visuels sur les points de collecte en apport volontaire éviterait les dépôts d'ordures diverses ou de vitres devant les containers à verre. Ce n'est malheureusement pas le cas à Montpellier.

L'organisation de réunions sur le thème des déchets dans les communes est un fiasco (6 à 13 personnes malgré un battage médiatique). La gestion des déchets ne préoccupe pas la population. Il est nécessaire de coupler ce genre de manifestation à un évènement musical ou un concours qui attirera du monde.

Faut-il centraliser le traitement ?

La centralisation des traitements augmente le transport des déchets et contribue au réchauffement climatique.

Elle ne se conçoit donc qu'en tissu urbain et péri-urbain dense.

L'agglomération montpelliéraine est composée d'une grosse commune, cernée par une ceinture de communes à l'habitat péri-urbain. Au-delà, les communes sont rurales, éloignées du centre urbain.

Le choix a été fait de centraliser le traitement. Ce choix se comprend pour la partie urbaine et péri-urbaine, mais n'est pas adapté pour les communes rurales. En effet, le traitement centralisé implique le transport des déchets sur des distances qui, cumulées, finissent par constituer une dépense en énergie fossile importante et coûteuse.

Par ailleurs, un traitement localisé (compostage des biodéchets par exemple) aurait permis de mieux responsabiliser les citoyens à leur production.

Choix des traitements des déchets ultimes

Adopter des traitements simples et de proximité permet de réduire la facture financière et énergétique.

L'incinération

Controversée sur le plan sanitaire, l'incinération ne se justifie que pour des grosses agglomérations ne disposant pas de foncier suffisant pour des alternatives à ce traitement.

Les projets vitrines hors de prix, financés par les contribuables, sont de gros marchés uniques dont la mise en concurrence semble suspecte au public.

Les modes de traitement principaux sont l'incinération, le stockage, la méthanisation, le tri mécano-biologique. Les autres traitements (torche à plasma, presse à déchets, ...) encore au stade expérimental, ne sont pour le moment pas envisagés ici.

Nos principaux arguments contre l'incinération sont la toxicité des fumées d'incinération, l'absence de garantie d'un bon fonctionnement des usines, les pollutions des eaux engendrées par le lavage des filtres, l'augmentation sans fin du coût de l'incinération.

Dans les rejets gazeux filtrés, les chimistes auraient détecté jusqu'à 2000 composés nouveaux, inexistant dans les déchets d'origine, et qui résultent de combinaisons chimiques subtiles dues à la combustion. On a pu évaluer l'innocuité ou la toxicité que de 200 molécules environ dont les dioxines et des furannes. Mais il a tout de même fallu 5 années pour que cette connaissance (en 1991) se traduise par une limitation (en 1996)...

Il semble raisonnable de penser que certains composés, considérés aujourd'hui comme anodins par méconnaissance de leurs effets à long terme, puissent présenter les mêmes dangers. Les tests de chaque molécule pourront alors se traduire, une fois de plus, par la promulgation d'une nouvelle législation, encore plus contraignante et génératrice de coûts supplémentaires.

L'innocuité des mâchefers est controversée. Leur hypothétique valorisation nécessite de nouvelles installations classées de traitement, puis de stockage, génératrices de coûts supplémentaires.

La méthanisation

La méthanisation est-elle une étape indispensable dans une filière d'élimination des déchets ?

Elle nécessite un compostage ultérieur du méthanisat et de trouver des solutions pour les débouchés des déchets/produits.

La méthanisation ne génère-t-elle pas trop de nuisances ?

La fermentation accélérée des OMR n'est pas sûre économiquement, en raison de la difficulté à trouver des débouchés pérennes aux différentes fractions obtenues.

Observations de principe sur la méthanisation

La méthanisation permet la réduction du volume de déchets à stocker en final en CSDU. Elle permet également la réduction du temps de production de méthane au sein du CSDU et donc le cortège de nuisances qui l'accompagne normalement pendant une trentaine d'années.

Contrairement à l'incinération, le dimensionnement modulable des digesteurs permet une bonne adaptabilité avec les évolutions possibles tant en termes de démographie que de performance du tri. Ce paramètre est primordial. Comme toutes les grosses usines, elle semble adaptée pour des grosses collectivités.

La réutilisation du biogaz permet de contribuer à ne pas augmenter l'effet de serre.

Observations sur Amétyst

Après avoir soutenu ce mode de traitement, nous ne pouvons que constater les problèmes de fonctionnement de l'usine Amétyst. Faut-il cependant condamner la méthanisation ? Existe-il une usine de méthanisation qui fonctionne correctement sans générer des nuisances ?

La collectivité s'est déchargée sur l'entreprise en ce qui concerne le devenir des composts du méthanisat. Cela ne semble pas une attitude responsable. Des solutions restent à trouver en matière de débouchés.

Or tout dépend des réglementations futures, en constante mutation.

Faut-il trier les fermentescibles ?

Le tri est coûteux, et le produit final du tri mécanobiologique est sujet à caution, présentant trop peu de garanties.

Notre association s'interroge de plus en plus sur le bien fondé des doctrines écologiques.

Est-il nécessaire d'effectuer un tri contraignant des fermentescibles, pas forcément nécessaire au regard des processus, pour obtenir un compost offrant toutes les garanties sur le plan sanitaire ?

Le compostage

C'est la solution la plus simple et la moins onéreuse.

Si aucune fraction fermentescible n'était laissée dans les OMR, le reste des composants demeurerait sec, serait plus facilement traitable et générerait moins de nuisances.

Néanmoins, le compost issu du méthanisat est susceptible d'être corrompu par des toxiques en mélange dans les OMR, ce qui n'est pas le cas avec un compost de déchets verts ou de biodéchets seuls. La solution ne viendrait-elle pas d'une collecte soignée des toxiques à domicile qui garantirait l'innocuité du compost produit ?

Mais devant la compréhension limitée des populations d'un tri compliqué, leur faible implication, ceci reste très hypothétique. Il faut donc bien trouver des solutions de traitement de la fraction fermentescible résultante dans les OMR.

Le processus de méthanisation des biodéchets nécessite l'ajout de co-produits végétaux ligneux, de même que la méthanisation des OMR. Ainsi l'usine de Montpellier importe les refus de criblage de la Communauté de communes du Nord Bassin de Thau. Du coup, on se demande s'il est intéressant de séparer les déchets verts des biodéchets ou des OMR. Le tri est contraignant pour les populations et si, en final, le processus nécessite un mélange, autant s'affranchir du tri des fermentescibles.

Le compostage n'est-il pas LA solution la plus simple et la moins coûteuse, la mieux acceptée ?

Sa localisation de proximité réduit les transports.

Les arguments concernant la corruption possible de la fraction compostable par des toxiques reste valable en ce qui concerne les OMR.

Choix de la redevance plutôt que de la taxe

La TEOM est mal adaptée et ne permet pas une responsabilisation des citoyens.

Seule une redevance paraît appropriée.

Une fiscalité plus juste, en rapport avec sa production de déchets et ses efforts de tri

Pourquoi ?

- Dans la TEOM, le budget de la collectivité n'est pas équilibré par les recettes mais par la collectivité.
- Malgré les incitations de l'ADEME à une moindre production de déchets, en douze ans, la production des déchets municipaux, soit les deux-tiers des déchets taxés par la TGAP « déchets », est passée de 441 kg/habitant en 1995 à 536 kg en 2006 (+ 20 % par habitant en 12 ans), effaçant une partie des bénéfices apportés par la progression du taux de recyclage.

Pourquoi ?

- Dans la REOM, il y a transparence des vrais coûts du traitement des déchets. Le citoyen est ainsi impliqué réellement dans la maîtrise de ses déchets : moins je jette et moins je paie !
- la redevance reflète la réalité des coûts de traitement (son montant doit s'équilibrer avec les coûts)
- elle permet de réduire de moitié les déchets ultimes par une amélioration du tri.
- elle fait baisser le coût du traitement des déchets de près de 50 %
- elle permet la création d'une filière complète de recyclage des déchets.

Conclusion

Nous restons très circonspects devant des technologies peu au point, qui demeurent polluantes et gênantes pour les populations riveraines. Le compostage et le stockage nous semble préférables à toute autre technique mais reste inadaptés en milieu à forte densité urbaine.

Il faut bien trouver des solutions sur chaque territoire et ce n'est pas chose aisée pour les élus en charge des choix. C'est pourquoi nous demeurons persuadés que ces choix doivent être opérés en concertation avec les populations afin de les responsabiliser (une solution doit être absolument trouvée), et surtout pas dans l'urgence.

Il nous semble que seuls deux points peuvent inverser la tendance à l'augmentation des déchets ménagers :

- une fiscalité incitatrice comme la REOM sera susceptible de modifier les comportements des populations et notamment les choix de produits suremballés, facteur d'une augmentation toujours croissante de nos déchets ;
- une communication en porte à porte récurrente.